



**Mairie de COURCHAPON**  
**5 Grande Rue**  
**25170 COURCHAPON**



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 29 MARS 2024**

**Le vendredi 29 mars 2024,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 29 mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick HUMBERT, Maire.

Présents : Mme Corinne ARNOUD, Mme Amélie TONEATTI, Mme Catherine VOISIN, M Alvaro PEREIRA, M Frédéric SIMON.

Pouvoirs : M André CRETOT donne procuration à Mme Catherine VOISIN  
M Julien MAUBLANC donne procuration à M Patrick HUMBERT

Absent : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Madame Amélie TONEATTI est désignée pour remplir cette fonction.**

**Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 février 2024 qui est adopté à l'unanimité.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1- AVENANT AU BAIL DE M PERROT ARTHUR POUR CHARGES LOCATIVES :**

Monsieur le Maire fait part que Monsieur PERROT Arthur, locataire au 1 rue du Val de l'Ognon, demande l'augmentation de ses charges locatives. Il voudrait que le montant de ses charges soit de 309 €, Monsieur le Maire propose de faire un avenant à son contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'augmentation des charges locatives et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant.

**Vote : Unanimité**

## **2- CONVENTION AVEC LE SYDED :**

Afin d'affirmer l'engagement de la commune en faveur de la transition énergétique, le Maire souhaite faire réaliser une installation photovoltaïque sur les bâtiments « mairie » et « logements ».

Le Maire indique que le SYDED peut accompagner la commune sur ce projet, en vérifiant son opportunité technique et financière, puis en l'appuyant techniquement et administrativement à la réalisation de l'installation.

Ainsi, il est proposé de solliciter l'assistance du SYDED, conformément aux modalités prévues sans la convention ci-joint. Le montant prévisionnel de la prestation du SYDED s'élève à 1080,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, décide de confier la mission d'assistance au SYDED et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**Vote : Unanimité**

## **3- BAUX TERRAINS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire fait part que suite à la résiliation du bail du GAEC des Bleuets pour des terrains communaux cadastrés,

- A la Chaille ZH 30 pour 1ha 46a 82ca
- Isle aux Grands Graviers ZD 36 pour 2ha 26a 48ca
- Isle aux Grands Graviers ZD 38 pour 1ha 81a 66 ca.

Deux exploitants de la commune ont émis le souhait de louer ces terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer les terrains comme suit :

EARL de la Petite Vallée :

- A la Chaille ZH 30 pour 1ha 46a 82ca
- Isle aux Grands Graviers ZD 38 pour 1ha 81a 66 ca
- Isle aux Grands Graviers ZD 36 pour 2ha 26a 48ca.

Et décide de louer ces terrains à 150 €/hectare, autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

**Vote : A la majorité**

## **4- SUBVENTION A UN ELEVE DU COLLEGE ALBERT MATTHIEZ :**

Monsieur le Maire fait part que le Collège Albert Mathiez de Marnay (Haute-Saône) a sollicité la commune pour octroyer une subvention pour un voyage au ski pour un élève habitant Courchapon.

Monsieur le Maire propose de donner une subvention de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité octroie une subvention de 50 € pour cet élève.

**Vote : Unanimité**

## **5- CARTE AVANTAGES JEUNES :**

Monsieur le Maire propose d'offrir la carte jeunes aux personnes de moins de 18 ans, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte d'offrir la carte jeunes aux personnes de moins de 18 ans.

**Vote : Unanimité**

## **6- QUESTIONS DIVERSES :**

- Les affouagistes ne sont pas contents du bûcheron à voir avec le garde ONF.

**LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 49.**

Le Maire,  
M. Patrick HUMBERT

